

Compte rendu de la séance du Vendredi 21 novembre 2025 à 19 h

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAGEGALTIER Francis, Maire.

Présents : Christophe DEVILLE DE PERIERE, Francis FAGEGALTIER, Séverine FRABOT, Vanessa GORISSE, Christophe NION, Line PARISOT, Philippe WITASSE.

Absentes représentées : Maud PROTAT-KOFFLER représentée par Philippe WITASSE, Caroline TEIXEIRA représentée par Séverine FRABOT,

Absent excusé : Rémy GUYOT.

Secrétaire de séance : Christophe NION

ORDRE DU JOUR :

1. DECISIONS MODIFICATIVES
2. ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE
3. REPAS AINES
4. BOX MEDICALE
5. QUESTIONS DIVERSES

Avant le début de l'étude de l'ordre du jour, le Maire demande au conseil municipal l'accord pour ajouter un point : mise à jour du règlement intérieur de l'ACM. Le conseil municipal accepte.

Les tarifs 2025, délibérés lors du conseil municipal du 13 juin 2025 sont mis à jour dans le règlement intérieur et ce dernier signé des Maires de St Maurice et de Courgenay.

1. DECISIONS MODIFICATIVES

La Trésorerie nous demande une régularisation budgétaire suite à des modifications de numéros d'articles concernant des titres émis en 2024 pour la participation aux frais de l'ACM par la commune de Courgenay.

Il convient afin de régulariser ces mouvements de créditer la somme de 38 433.53 € au compte 673 et de débiter cette même somme via les comptes 617 : ~ 24 433.53 € et 615228 : ~ 14000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette décision modificative.

2. ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE

La dérogation accordée arrivant à échéance le 31 août 2026, il faut décider si la Commune reste au rythme de 4 jours par semaine ou s'organisera sur un autre rythme. Le conseil d'école a émis le souhait de maintenir la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de rester au rythme de 4 jours.

3. REPAS AINES

Cette année le repas des aînés offert par la municipalité se déroulera le samedi 13 décembre à midi dans la salle Michel BERTRAND. Le conseil municipal doit décider de deux choses :

- le prix payé par les conjoints de personnes invitées qui n'ont pas l'âge requis pour être elles-mêmes invitées

- les personnes qui aident au service sont-elles elles-mêmes invitées gratuitement ?

Le Maire indique que les règlements se feront via la régie de recettes en espèces, chèques ou carte bancaire au secrétariat de Mairie (pas de dépôt dans la boîte aux lettres de la Mairie) aux horaires suivants jusqu'au vendredi 5 décembre 2025 au plus tard :

Lundi de 9 h à 17 h, mardi de 9 h à 19 h, jeudi de 9 h à 17 h et vendredi de 9 h à 17 h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- que le tarif demandé aux conjoints qui n'ont pas l'âge requis sera de 25 €
- la gratuité pour les bénévoles
- que les salariés de la commune seront invités au repas.

4. BOX MEDICALE

Comme indiqué lors de la séance du conseil municipal du 31 juillet dernier, il s'agit de la création gratuite d'un cabinet médical permanent sur la commune, où des médecins généralistes et quelques spécialistes (Dermatologue, Pneumologue, Gériatre) peuvent être consultés 7 jours sur 7 sur rendez-vous. Cette box serait la seule du département à être installée gratuitement dans le cadre du programme France 2030. (1 box-1 département)

Les quelques coûts restant à la charge de la commune ont été expliqués en juillet.

Le Maire présente les résultats de la consultation des administrés demandée par le conseil municipal lors de la séance de juillet dernier :

Sur les 61 foyers ayant répondu à la consultation, 64 % sont favorables et se déclarent prêts à utiliser la Box, 28 % déclarent ne pas être intéressés par cette opportunité et 8 % sont sans opinion.

Parmi les personnes qui sont prêtes à utiliser cette Box si elle était installée à Saint Maurice, certains ont indiqué qu'elles le feraient en particulier si elles sont malades pour des cas qui ne peuvent pas attendre la disponibilité éventuelle de leur médecin traitant et qui ne relèvent pas du passage aux urgences. Certains sont intéressés par la possibilité de consultation avec des spécialistes.

Comme aussi demandé le 31 juillet, deux communes de petite taille (176 et 460 habitants) ont été contactées pour connaître leur expérience avec la box installée sur leur territoire. Les deux se sont déclarées très satisfaites alors que pour elles l'installation était payante avec différents niveaux de subventions (rappel : installation gratuite pour Saint Maurice). Le conseil demande que d'autres pistes soient étudiées.

Après étude des divers emplacements possibles avec le responsable de la Box Médicale venu sur place, il a été convenu que le seul emplacement réaliste serait le long du mur de la Mairie devant l'entrée de la salle Michel BERTRAND.

A ce jour l'accord pour l'installation gratuite n'a pas été notifié à la commune : le gouvernement, pour le financement de son plan France 2030, semble avoir d'autres priorités actuellement.

5. QUESTIONS DIVERSES

➤ INFORMATIONS FINANCIERES

La trésorerie de Sens demande des « admissions en non-valeur de créances éteintes » pour un montant de 1 484,97 € concernant des factures d'eau de 2017 à 2021. Le conseil municipal prend acte de cette demande.

➤ COMMEMORATION DES 80 ANS DE LA FERMETURE DU CAMP

Le Maire indique que le coût du monument avant subventions s'élève à 7 850,98 € et que 2 434,85 € de subventions et de dons ont été reçus ainsi répartis :

- Dons de personnes privées : 470 €
- Subvention de l'Etat (programme des commémorations des 80 ans de la libération de la France, notre opération ayant été « labélisée » dans ce cadre) : 1 000 €
- Subvention du Département : 300 €
- Don de la scierie de vanne et d'othé à Rigny le Ferron : 664,85 € (soit le coût de la fourniture des neuf poutres)

➤ SECURITE SALLE Michel BERTRAND

Les pompiers ont effectué une visite de la salle, la précédente datant de 2020, pour valider l'autorisation d'ouverture au public. Ils ont noté que les contrôles annuels obligatoires par un organisme agréé pour un établissement recevant du public n'ont pas été réalisés récemment.

Les sociétés agréées Socotec et Bureau Veritas ont été contactées en urgence pour faire ces contrôles.

Le mieux disant est Socotec (sur 2025 : coût de 590 € HT contre 670 € HT pour le Bureau Veritas) et offre d'un contrat sur 5 ans pour un coût total de 2 988 € TTC, les années 2026 et suivantes coûtant chacune 475 € HT). Devant l'urgence, le Maire a donc signé le contrat.

Le contrat ayant été signé, une date de contrôle ayant été fournie, les pompiers ont alors donné un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de cette salle. L'arrêté d'autorisation a été signé en conséquence.

➤ ABSENCE DE NOTRE EMPLOYE COMMUNAL

Notre employé communal est en arrêt jusqu'au 14 décembre. Le conseil remercie les volontaires qui vont faire le ramassage des feuilles le samedi 22 novembre 2025.

➤ AMENDES POUR CHIENS ERRANTS

De nombreux chiens ont été signalés à la mairie comme étant en divagation sur la commune mais il n'a pas toujours été possible de localiser les chiens après signalement. Cependant, certains ont pu être accompagnés chez leur propriétaire sans incident.

Néanmoins, une personne du village a été mordue par un chien errant. Il y aura des suites pénales, une plainte ayant été déposée.

Devant le manque de contrôle des chiens par leurs propriétaires, la question a été posée : faut-il instituer des amendes pour les chiens errant sans leur maître ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer des amendes de la façon suivante :

- 1^{ère} constatation : un avertissement écrit
- 2^{ème} constatation une amende de 150 €
- 3^{ème} constatation une amende de 300 €

➤ 4^{ème} constatation une amende de 600 €

Le conseil municipal demande que soit effectué un rappel aux propriétaires concernant les déjections canines

➤ RATS

De très nombreux rats sont signalés à divers endroits du village. Il est demandé à chacun de lutter contre ces rongeurs sur son terrain, en particulier en éliminant autant que possible les sources de nourriture sur celui-ci.

L'ordre du jour étant examiné et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 20 H 10.

Le Maire, Francis FAGEGALTIER

